



Pas-de-Calais

Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530445-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025

Publication électronique le : 2 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DU FONDS VERT AXE 3 : "DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES EN ZONES RURALES" DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU PROJET "NAVETTE MOBILITÉ CANAL SEINE NORD EUROPE"

(N°2025-476)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités

humaines » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départemental et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à solliciter, au nom et pour le compte du Département, une demande de subvention dans le cadre de l'axe 3 du Fonds Vert portant sur le « développement des mobilités durables en zones rurales » dans le cadre du soutien au projet « navette mobilité Canal Seine Nord Europe », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Remobilisation vers l'emploi et gestion des dispositifs

RAPPORT N°51

Territoire(s): Arrageois, Lens-Hénin

EPCI(s): C. Urbaine d'Arras, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. de Com. des Campagnes de l'Artois, C. de Com. du Sud Artois, C. de Com. Osartis Marquion

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DU FONDS VERT AXE 3 : "DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES EN ZONES RURALES " DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU PROJET "NAVETTE MOBILITÉ CANAL SEINE NORD EUROPE"

Rappel du contexte

Le Département contribue activement depuis plusieurs années à la mise en œuvre du projet Canal Seine-Nord Europe. Au-delà de son engagement financier, il apporte son soutien en ingénierie avec d'un côté, une mission dédiée spécialement au suivi et au copilotage de ce projet, et d'autre part, le pilotage de « Canal Solidaire » au niveau régional visant à maximiser les retombées pour l'emploi local.

Près de 6 000 emplois directs qui sont générés par les 107 kilomètres de ce chantier dont les travaux viennent de démarrer dans le Pas-de-Calais.

Dans ce cadre, de nombreuses actions combinant insertion-formation et emploi ont été proposées dans le contrat territorial de développement Artois-Cambrésis en partenariat avec la Société du Canal Seine-Nord Europe, France Travail, la Région Hauts-de-France et les collectivités locales concernées.

Présentation du projet navette mobilité canal

Parmi ces actions, le Département du Pas-de-Calais propose d'initier la mise en place de navettes spécifiques dédiées au transport des bénéficiaires du RSA et des jeunes de moins de 26 ans éloignés de l'emploi. Ces navettes auront pour objectif de transporter des personnes employables mais dépourvues de solutions de mobilité sur les bases chantiers, toutes situées en zone rurale et peu ou pas desservies en transport en commun.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et dans une stratégie de mobilité plus large qui vise à mailler le territoire rural et à faciliter le rabattement vers des transports collectifs.

Cela répond à un enjeu majeur pour ces publics pouvant bénéficier des opportunités d'emplois offertes par les clauses d'insertion inscrites dans les marchés de travaux que le Département coordonne à l'échelle des cinq autres départements partenaires de la démarche.

Le projet vise à organiser progressivement le transport de 24 personnes par jour via des véhicules de 9 places répartis sur plusieurs lignes.

Ces véhicules à très faibles émissions seront privilégiés pour minimiser l'empreinte carbone et aligner le projet sur les objectifs de la transition écologique du Fonds Vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Le transport facilitera le report modal en ciblant les gares (Arras, Achiet-le-Grand, Vitry-en-Artois) comme point de départ et d'arrivée.

Pour assurer ces navettes, le Département, maître d'ouvrage de cette action, aura recours à deux partenaires :

- Le Foyer de Jeunes et d'Education Populaire (FJEP), basé à Pas-en-Artois et membres de la plateforme de mobilité départementale « Mamobilité62 ». Celui-ci assure déjà la fonction de transporteur solidaire sur 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI): Communauté de Communes du Sud Artois, Communauté de Communes Campagnes de l'Artois et Communauté de Communes Osartis-Marquion. Au total, en 2025, ce sont 2000 trajets et 50 000 km réalisés par ce taxi solidaire sur les routes du sud arrageois.
- Association des Flandres pour l'Éducation, la formation des Jeunes et l'Insertion sociale et professionnelle (AFEJI) MOBILITE SERVICES, garage solidaire basé à Courrières qui est un des établissements de l'association AFEJI Hauts-de-France. Cette dernière possède une expérience dans le domaine du transport de personnes, y compris en situation de handicap.

Ce projet, totalement innovant, a vocation à démarrer au printemps 2026 et à être expérimenté pour une année.

Le coût prévisionnel du projet pour cette période est estimé à 73 000 €. Il correspond au coût global de fonctionnement du service incluant, les dépenses de personnel, de carburant et les frais de gestion administrative indirects.

Pour cette année d'expérimentation, des co-financements ont d'ores et déjà été annoncés pour soutenir ce projet :

- la fondation ROOLE : 20 000 € ;
- Fond d'Action Social du Travail Temporaire (FASTT) : 4 000 € ;
- Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) Professionnelle Travaux Publics : 4000 € ;
- participation des salariés (2 € aller/retour) : 5 000 €.

Afin d'équilibrer ce budget, les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France ont préconisé de solliciter l'axe 3 du Fonds Vert portant sur le « développement des mobilités durables en zones rurales ».

Partenaires	Montant prévisionnel	Part (en %)
Etat (Fonds Vert)	20 000 €	27,4 %
Département du Pas-de-Calais	20 000 €	27,4 %
Fondation ROOLE	20 000 €	27,4 %
FASTT	4 000 €	5,5 %
GEIQ PRO TP	4 000 €	5,5 %

Participation salariés	5 000 €	6,8 %
Total	73 000 €	100 %

Il est donc proposé de répondre à l'appel à projet du Fonds Verts Axe 3 : « développement des mobilités durables en zones rurales » en sollicitant un co-financement de 20 000 € pour soutenir ce projet.

À moyens constants, le Département valoriserait quant à lui sa participation financière au projet en individualisant un volet spécifique de l'actuelle convention signée avec le taxi solidaire du FJEP.

Le dossier de candidature devra comprendre notamment la délibération de donnant l'autorisation de solliciter la demande de subvention.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à solliciter une demande de subvention dans le cadre de l'axe 3 du Fonds Vert portant sur le « développement des mobilités durables en zones rurales ».

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY